

**INFORMATION SUR LE NOUVEAU
DISPOSITIF D'AIDE A LA SCOLARITE
POUR LES COLLEGIENS**

Saint-Etienne, le **10 NOV. 2021**

Pôle Attractivité, Animation
territoriale et Enseignement

Direction de l'Éducation
Pôle Administratif et Financier

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la crise sanitaire et économique inédite que nous avons traversée, le Département de la Loire se mobilise à nouveau afin d'offrir à ses collégiens les conditions optimales à la réussite de leur scolarité.

Ainsi, conscient des incidences sociales sans précédent engendrées par la pandémie, le Département a décidé de mettre en œuvre un dispositif complémentaire ambitieux d'aide financière à la scolarité des collégiens.

Comme il est indiqué dans le flyer d'information joint, précisant les modalités et conditions d'octroi, vous êtes invités à effectuer votre demande en ligne sur le site internet :

www.loire.fr/bourses

Du 8 novembre au 31 décembre 2021

Pour vous accompagner dans votre démarche et répondre à vos éventuelles questions, une boîte mail est à votre disposition :

aideauxcollegiens@loire.fr

Votre établissement scolaire ainsi que la Direction de l'Éducation du Département restent, par ailleurs, à votre entière disposition en cas de renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE**

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 48 42 42

La Vice-Présidente en charge
De l'Éducation,



Clotilde ROBIN

Le Président du Département



Georges ZIEGLER

BOURSES DÉPARTEMENTALES

DES COLLÉGIENS

Votre enfant est scolarisé dans un collège de la Loire
(public, privé) et bénéficie des bourses nationales.



Il est éligible à une
aide complémentaire du Département de la Loire.

Déposez votre demande en ligne sur

www.loire.fr/bourses

du 8 novembre au 31 décembre 2021.

CETTE AIDE VOUS SERA VERSÉE AU PRINTEMPS 2022, SOIT :

- 64 euros pour les élèves boursiers nationaux échelon 1,
- 85 euros pour les élèves boursiers nationaux échelon 2,
- 171 euros pour les élèves boursiers nationaux échelon 3.

C'EST SIMPLE ET RAPIDE :

- Connectez-vous avec vos identifiants ou créez un compte
- Indiquez le montant de bourse nationale de votre enfant
- Joignez la notification de bourse nationale et votre Relevé d'identité bancaire (RIB)

Attention : aucune demande hors délai ou incomplète ne pourra être acceptée.